

# LA LETTRE

du syndicat C F D T - M A E



JUIN - 2002 N° 149

*Edito*

SOMMAIRE

*Pages 1 et 2*

*Lettre au Ministre*

*Page 3*

*Réunion*

*de concertation CTPM1*

*Pages 4 et 5*

*Réunion*

*de concertation CTPM2*

*Pages 6, 7 et 8*

*Agents contractuels  
recrutés sur place*

*Page 9*

*Brèves*

*Page 10*

*Lois SAPIN*

*Informations pratiques*

*Page 11*

*Bonnes vacances !*

*Page 12*

*édito*

Par  
Sylvie CHAVENTRE  
Secrétaire Générale

## B R A V O !

A quelques jours du début de la période estivale, c'est un grand bravo que nous adressons à tous : syndiqués, militants, élus, représentants CFDT dans les postes, sympathisants....

Un grand bravo pour votre mobilisation tout au long du printemps qui a permis à la CFDT, et ce malgré deux tours de scrutin, d'obtenir un siège supplémentaire dans chaque Comité Technique Paritaire. Et pourtant, dans de nombreux postes, ce ne fut pas une mince affaire : défaut de réception de l'ensemble des documents électoraux, information insuffisante et pour certains électeurs isolés, notamment des assistants techniques, impossibilité de participer au vote, le dossier "ad hoc" ne leur étant pas parvenu !

Cependant, aux quatre coins du monde, on ne ménageait pas sa peine pour pallier toutes ces difficultés matérielles, rappeler la procédure de vote à respecter, mobiliser les abstentionnistes...

Un grand bravo aussi pour les actions menées à Nantes, à Paris comme dans les sections à l'étranger afin de défendre les valeurs de la République et à travers elle, la démocratie. Après le résultat

du 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle, l'ensemble de la CFDT a donné une réponse claire, forte !

Le syndicat CFDT-MAE s'est aussitôt associé à cette mobilisation, faisant la preuve de la vitalité des militants, de leur attachement à nos valeurs communes : lutte contre le racisme, contre la xénophobie, refus de toute exclusion, de tout repli. L'enjeu était d'une importance majeure, les militants CFDT ne s'y sont pas trompés et ont agi !

Bravo enfin à tous les syndiqués, responsables, acteurs CFDT présents tant dans les structures ou instances syndicales formelles (CAP, CTP, instances consultatives centrales, commissions de dialogue social) que dans la vie quotidienne dans les services, dans les postes.

A travers l'activité syndicale, solidarité, débat, travail en commun permettent de dépasser les clivages encore tenaces, qu'ils soient hiérarchiques, de corps, d'origine.... Chacun apporte sa pierre à l'édifice, met en oeuvre son savoir-faire, y joint son imagination et même ses utopies : voilà de quoi façonner un syndicalisme plus ouvert, plus ambitieux et plus positif.

C'est dans cet état d'esprit que la CFDT-MAE prépare actuellement son 4<sup>ème</sup> congrès qui aura lieu le 29 août à Paris. Moment de bilan mais aussi moment de partage des expériences, des réflexions pour engager de nouveaux chantiers, de nouvelles actions pour les deux futures années, et puis tout simplement, moment chaleureux pour se retrouver nantais, parisiens et adhérents de l'étranger !

## LA LETTRE du syndicat CFDT-MAE

Numéro 149 - JUIN 2002

Rédaction : Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères  
Réalisation mise en page impression : CFDT-MAE

11, Rue de La Maison Blanche  
44036 - NANTES cedex 1  
☎ 02.51.77.26.20  
FAX : 02 51 77 26 21



bureau 642  
23, rue La Pérouse  
75775 PARIS CEDEX 16  
☎ 01 43 17 60 44  
FAX : 01 43 17 60 96

Email : [cdt-mae-paris@diplomatie.gouv.fr](mailto:cdt-mae-paris@diplomatie.gouv.fr) et [cdt-mae-nantes@diplomatie.gouv.fr](mailto:cdt-mae-nantes@diplomatie.gouv.fr)

tirage : 1 000 exemplaires



Paris, le 28 juin 2002

à

Monsieur Dominique Galouzeau de Villepin  
Ministre des Affaires Etrangères  
37, Quai d'Orsay  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter, au titre des syndicats CFDT-MAE et SGEN-CFDT de l'Etranger, une entrevue afin d'évoquer un certain nombre de questions relatives à la situation des personnels du Ministère des Affaires Etrangères.

Nous souhaiterions pouvoir ainsi traiter des points suivants :

- Dialogue social dans les postes et difficulté de réponse à plusieurs de nos courriers,
- Plan d'action en faveur des agents recrutés locaux,
- Assistance technique : avenir de l'aide au développement et situation des contractuels licenciés en raison de la limitation du temps de séjour,
- Aménagement et réduction du temps de travail (administration centrale et étranger),
- Conséquences du gel républicain et état du réseau,
- Réforme des décrets de 1967 et 1969 régissant les agents contractuels en poste à l'étranger,
- Insuffisance des majorations familiales au regard du montant des frais de scolarité (attribution de bourses scolaires à des agents expatriés),
- Composition du Comité Technique Paritaire de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sylvie Chaventré  
Secrétaire Générale  
Syndicat CFDT-MAE

Jean-Luc Villeneuve  
Secrétaire Général  
Fédération des Sgen-CFDT

# REUNION DE CONCERTATION CTPMI

- 11 Juin 2002 -

La réunion commence par deux questions concernant la sous-direction du courrier, de la valise diplomatique et des transports et le bureau du service intérieur.



- Le premier point fait état des conditions d'utilisation de la valise diplomatique pour l'envoi de médicaments ou de journaux. La DRH rappelle les règles en vigueur : il est possible de se faire envoyer des médicaments par la valise, à l'exception des produits liquides. Il convient, en tout état de cause, d'utiliser les services des pharmacies agréées par le Département.

Pour l'envoi de publications et journaux par la valise diplomatique il n'y a pas de restriction sauf pour les pays européens ; des limites sont imposées également pour les USA.

- Le second point concerne le trousseau d'habillement des agents du service intérieur qui n'a pas été remis aux intéressés ; la DRH indique que ce sera chose faite en septembre.

## QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

- **Voyage des agents** : en raison du contexte budgétaire 2002 très "serré", tous les agents, quel que soit leur statut, leur grade, sont amenés à voyager au plus bas prix. Cela ne va pas sans "quelques grincements" mais le gel républicain concerne 40 % des crédits. On peut d'ailleurs craindre que ce gel ne se transforme pour partie en annulation de crédits, les priorités gouvernementales allant à la police et à la justice.

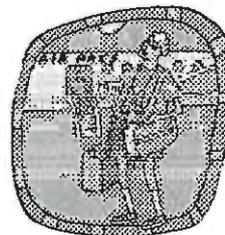
- **Projet de loi de Finances 2003**

- La loi organique sur les lois de finances concernera le budget 2006 après sa préparation en 2005. Un comité de pilotage est mis en place sur cette loi organique. Pour le projet de loi de Finances 2003, la Direction des Affaires Financières qualifie la situation de déplorable en raison de certains "manques à gagner" (arbitrage défavorable envers le MAE sur des crédits de développement, contribu-

tions obligatoires, problème du dollar dans le passé...) alors que de nouvelles dépenses s'annoncent comme la montée en charge du plan Ben Guiga en faveur des Français à l'Étranger...

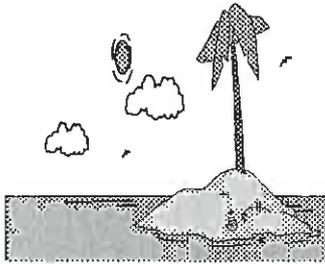
Si le MAE obtient des crédits supplémentaires, il lui sera possible de faire face à ses missions, sinon faudra-t-il en venir à réduire le réseau à l'étranger ? Comment, d'autre part, réaliser une étude prévisionnelle des emplois sur trois ans alors que le Département est soumis chaque année à la loi de Finances??

Pour la CFDT-MAE, si l'exercice 2003 nécessite une réduction du réseau à l'étranger et donc, des emplois, cela devra se faire dans la plus grande transparence. Si cette situation doit entraîner des licenciements, la CFDT/MAE exigera le respect des textes afin que les personnels concernés soient respectés et bénéficient de l'ensemble de leurs droits. Compte-tenu de cette situation, le Département aura peut-être à dégager des **priorités d'action** : la CFDT/MAE demande à ce que le futur CTPMI du 12 septembre fasse une large part à ces problèmes budgétaires.



- **PACS** : le Ministère de la Fonction Publique s'est manifesté auprès du Département afin que les droits des pacsés et concubins soient appliqués (déplacements à l'étranger, congés...). Ce sujet sera soumis au Comité technique paritaire de septembre ; le projet de décret est actuellement à l'étude au Ministère du Budget. Voilà, tout de même de quoi nous réjouir puisque la CFDT avait signalé, il y a de nombreux mois que des dispositions devaient être prises afin de respecter la loi. Nous vous tiendrons informés en septembre des conséquences pratiques des futurs textes.

A propos de la situation à **Tananarive**, la DRH précise qu'un supplément de 50 Kg de bagages par agent est prévu et que le MAE a obtenu un ajustement de + 6 % de l'indemnité de résidence, au lieu de 1,53 % prévu initialement. Le classement du pays en zone A n'a pas été retenu car cela ne pourrait pas s'appliquer aux agents déjà en poste à Madagascar.



• A propos de la mise en oeuvre de la **réforme des congés à l'étranger**, le texte est actuellement examiné au Conseil d'État. Au 1er octobre prochain, les agents doivent donc avoir pris leurs congés afin d'éviter que leur reliquat ne dépasse à ce moment là le maximum autorisé, leur faisant perdre alors des droits à congés. A quelques jours du début des vacances d'été, merci aux lecteurs de cette Lettre du Syndicat d'informer une nouvelle fois les collègues autour d'eux de la nécessité de prendre leurs jours de congés !

- En ce qui concerne les personnels locaux, la CFDT-MAE évoque la situation **d'agents contractuels recrutés sur place**, en fonction depuis de très nombreuses années et dont la situation tant salariale que sociale (assurance maladie, retraite) est extrêmement dégradée. La DRH indique que, suite à notre demande, elle a recensé 92 agents concernés (1 agent de catégorie A, 10 agents B et 81 agents C) dont 15 sont en Amérique du Nord et qu'une étude va être faite pour permettre à des collègues proches de la retraite de trouver des solutions dans ce domaine (voir notre article sur ce sujet "contractuels recrutés sur place").

- La **commission coût-vie** qui se réunit habituellement en mai et rend un avis sur les revalorisations salariales des agents recrutés locaux, ne s'est pas réunie cette année et l'inquiétude monte ! L'administration assure que cette commission se réunira en septembre et qu'une application rétroactive des augmentations sera bel et bien faite. La question des grilles de salaires, comme pour les agents des établissements culturels, est un dossier difficile mais la DRH rappelle que cette grille doit être rendue publique auprès des agents concernés dans les postes : ouf ! cette pratique ne semblait pas tout à fait claire pour tout le monde...

**EFFECTIFS**

La DRH fait le point des effectifs d'agents contractuels au MAE ; à l'administration centrale, on compte 471 agents contractuels dont 267 sont en CDI et 204 en CDD. A l'étranger, on compte 476 contractuels dans le réseau diplomatique et consulaire. PLD en a dénombré pour le secteur culturel et de coopération 1381, qu'ils soient des agents détachés sur contrat ou "contractuels purs".

En 2001, le MAE a recruté 50 nouveaux contractuels à l'administration centrale et 21 à l'étranger, principalement sur des emplois d'attachés de presse, de chiffre, d'intendance... En 2002, le recrutement se limitera à 40 agents (33 à l'Administration Centrale et 7 à l'étranger). Enfin, 7 nouveaux agents contractuels vont être recrutés pour le Haut Conseil de la Coopération Internationale.

- ✂
- Je désire m'abonner à "LA LETTRE du syndicat CFDT-MAE" (7.65 Euros, 12 N°)
- Je désire adhérer au syndicat CFDT-MAE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_



Bon à retourner à l'une des permanences CFDT-MAE :

11, rue de la Maison Blanche - 44036 NANTES

Bureau 642 - 23, rue La Pérouse - 75775 PARIS CEDEX 16

# REUNION DE CONCERTATION CTPM2

(Personnels culturels et de coopération)

- 14 Juin 2002 -

Cette réunion de concertation est l'occasion pour la CFDT de rappeler la nécessité d'améliorer le dialogue social, à l'administration centrale certes mais encore plus dans les postes. Un certain nombre de courriers CFDT expédiés il y a plusieurs semaines, évoquant des difficultés précises dans certains postes, sont restés sans réponse ; côté DGCID, on avoue ne pas être en mesure de répondre à toutes nos lettres et que la situation des recrutés locaux dans les établissements à autonomie financière fait l'objet d'un plan d'action qui va se dérouler sur deux ans, l'ajustement des textes étant une opération lourde.

Les directeurs de ces établissements auront à mieux s'impliquer tant en matière de dialogue social que sur le fond des questions à traiter pour mettre en oeuvre ce plan d'action.

La CFDT ayant relevé la non-concordance entre le vade-mecum du recrutement local et la circulaire 1584/CCF/CCA (selon le vade-mecum, l'augmentation des salaires à l'ancienneté ne se fait pas automatiquement ???) se demande comment, dans ces conditions, il sera possible de parvenir à l'harmonisation entre recrutés locaux des Consuls - Ambassades - SCAC et ceux des établissements culturels : harmonisation pourtant jugée nécessaire par l'administration lors du CTPM2 de mars dernier. Côté DGA, on indique que les agents recrutés locaux du CTPM1 et du CTPM2 seront gérés de manière différente : serait-ce un retournement de situation ? Nous voici tentés de le croire...

La CFDT rappelle son exigence de mise en place de structures de concertation locale, cadres naturels d'une négociation transparente prenant réellement en compte tant l'historique de l'emploi des agents que les fonctions exercées, les compétences acquises et l'ancienneté.

A propos de l'ARIT de agents recrutés locaux et des grilles de salaires, la DGCID indique qu'elle tente d'harmoniser la situation des agents recrutés locaux des établissements culturels par pays.

Un point d'information est ensuite effectué sur la situation à Madagascar. La Direction des Affaires Financières précise qu'une demande d'autorisation de 50 Kg de fret par personne a été adressée au Ministère du Budget. Il est permis de penser qu'elle aboutira favorablement. PLD précise d'autre part que les affectations d'assistants techniques à Madagascar sont actuellement suspendues, mis à part les coopérants du secteur santé.

## Cellule de réinsertion

PLD communique aux organisations syndicales les tableaux statistiques des demandeurs d'emploi indemnisés par le Département. Sur les 18 derniers mois, un peu plus de 500 agents ont été concernés par cette indemnisation ; les 25-30 ans sont majoritaires et les 30-35 ans augmentent en nombre.

Suite à la signature de la convention entre le Département et l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) en mars dernier, 40 personnes sont actuellement bénéficiaires de ce nouveau dispositif et tous les agents qui ont souhaité être orientés vers cet organisme, l'ont été.

La CFDT demande que l'information soit mieux diffusée dans les postes (les télégrammes envoyés par "Paris" ne sont pas communiqués aux agents concernés de manière systématique) et s'inquiète de la parution du guide de la réinsertion évoqué lors du CTPM2 de mars. PLD nous indique que ce document en est au stade de la finition et qu'il sera bientôt diffusé.

La CFDT souhaite que soit communiqué le nombre actuel de demandeurs d'emploi ex-assistants techniques, ex-contractuels du réseau culturel, du réseau diplomatique, de l'administration centrale.

Les agents recrutés locaux ainsi que les lecteurs non bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) posent problème : le fait qu'ils ne puissent bénéficier de l'indemnisation chômage les exclut de fait des services de la cellule de réinsertion : double pénalité !

A la demande des organisations syndicales, une réunion est fixée au 10 juillet prochain afin d'approfondir ce dossier contractuels-réinsertion. Les questions relatives à l'application de la directive européenne (mise en place d'un contrat à durée déterminée après deux CDD), au paiement d'une indemnité de licenciement pour les assistants techniques et au calcul de l'assiette à retenir pour le paiement de l'ARE seront à l'ordre du jour de cette réunion.

### Effectifs des assistants techniques

PLD précise qu'il y a actuellement 1701 assistants techniques en fonction. 683 d'entre eux, de l'ex-champ, sont désormais rémunérés sur le nouveau texte de gestion tandis que 483 assistants techniques de l'ex-DGRCST restent rémunérés comme par le passé; il reste donc moins de 600 assistants techniques encore régis par les anciens textes. Le décret de 1992 "s'éteindra" au 31 décembre 2003.

L'administration confirme par ailleurs qu'il existe bien des assistants techniques "recrutés sur place" : il s'agit de conjoints qui, du fait de leur situation de famille, se voient proposer ce type de contrat. PLD indique qu'il s'agit d'un fait nouveau dans les pays de l'ex-champ et que 150 à 200 personnes sont concernées actuellement, principalement dans l'ex-hors-champ.

### Zone de solidarité prioritaire

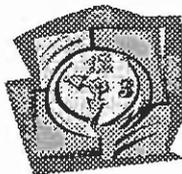


La DGCID indique qu'il n'existe pas de lien entre le nombre d'assistants techniques et le fait que certains pays quittent la zone solidarité prioritaire comme les Seychelles, l'Île Maurice... Une ligne souple a permis d'ouvrir des postes dans plusieurs pays dont la Chine, l'Afghanistan et quelques pays des Balkans. Par contre, pour les pays "entrant" dans la ZSP, la DGCID confirme que le ministère cherchera à recruter de nouveaux assistants techniques pour ces pays, comme le Yémen. Il n'existe pas de gestion prévisionnelle des assistants techniques comme pour les fonctionnaires titulaires des ministères mais plutôt une gestion prévisionnelle des **compétences**.

### GIP : France Coopération Internationale

Le fonctionnement de ce GIP commence tout juste : un directeur a été nommé. Il constitue actuellement son équipe. Les textes d'application sont en cours et ce GIP devrait être opérationnel prochainement.

## Aménagement et Réduction du Temps de Travail



A la question posée par la CFDT qui était de savoir si l'ARTT s'appliquait bel et bien aux agents expatriés du réseau des établissements à autonomie financière, la Direction Générale de l'Administration confirme qu'ils entrent bien dans le champ d'application (ouf ! la pratique dans les CCF et instituts ne semblait, en effet, pas si claire...).

Pour les agents recrutés locaux de ces établissements, le processus est identique à celui appliqué dans les ambassades : même horaire hebdomadaire que les expatriés mais le bénéfice des jours RTT n'est pas accordé.

Par contre, l'établissement des règlements intérieurs ARTT pose problème puisque la DRH avoue avoir reçu à ce jour... seulement DEUX règlements !!! Pour la CFDT, ils 'agit là d'un retard qui prouve que ce dossier est totalement "accessoire" aux yeux du Ministère : situation qui n'est pas acceptable .

Poussons jusqu'au bout la logique : si les recrutés locaux de ces établissements sont gérés de manière séparée de ceux de l'Ambassade, pourquoi la DRH suggère-t-elle maintenant de les inclure dans les règlements intérieurs ARTT des Ambassades. Enfin, du fait de leurs activités culturelles, les Centres culturels et Instituts ne fonctionnent pas selon les mêmes horaires qu'une Ambassade, un Consulat ou un SCAC et cela doit être pris en compte.

Devant le peu d'empressement de l'administration face à ce dossier, les organisations syndicales demandent que cette question soit traitée lors du prochain comité technique paritaire concerné.

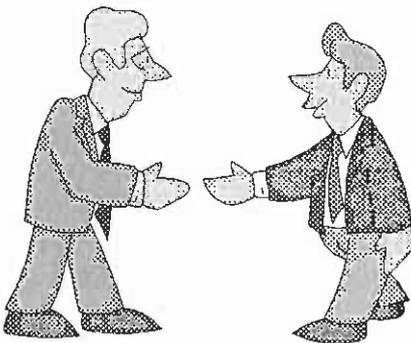
### Situation des détachés administratifs

Au delà du contentieux juridique aux conséquences préoccupantes qui oppose aujourd'hui un collègue soutenu par le SNES-FSU au MAE quant à la situation des détachés administratifs recrutés sur des contrats de droit local, la question est posée du droit aux prestations familiales pour ces agents exerçant dans des pays de l'Union Européenne.

Il semblerait en effet que ces personnels ne bénéficient pas tous des prestations familiales dont le versement est prévu par les textes réglementaires. La situation nécessite une analyse poste par poste afin de faire toute la lumière sur ce problème.

Des élections sont prévues pour ces commissions début 2003 et l'ensemble des syndicats demande qu'une réunion soit organisée sans tarder afin de mettre au point les modalités pratiques de ce scrutin. Si chacun souhaite que les agents puissent participer à cette élection dans les meilleures conditions, il est nécessaire que l'organisation pratique soit réalisée au mieux : nous ne manquerons pas de vous donner toutes informations utiles sur le rôle de ces commissions, les dates et conditions de ces élections.

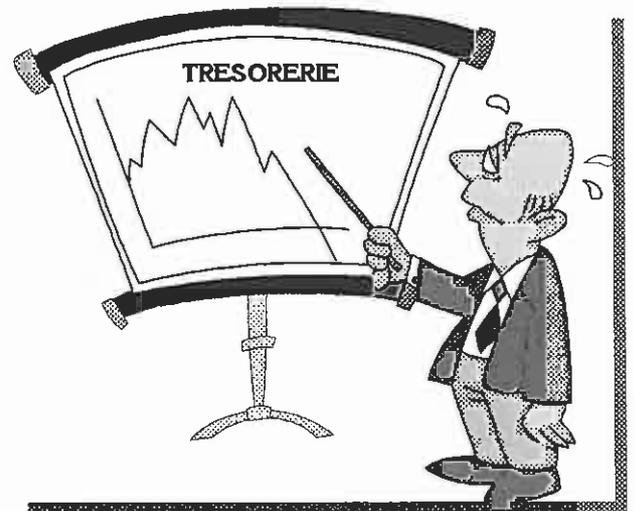
### Dialogue social dans les postes



La CFDT, inquiète de constater que les assistants techniques comme les personnels expatriés des alliances françaises étaient "éloignés" des instances de dialogue social dans les postes, a souhaité que la DRH re-

confirme que ces collègues étaient bel et bien partie prenante de ces réunions (commissions consultatives de concertation, réunions des personnels). Côté administration, c'est un oui du bout des lèvres car si les textes prévoient bien la participation de ces collègues, l'objection de l'Ambassadeur pourrait "bloquer" la désignation d'agents du second CTPM comme représentants syndicaux dans les commissions de concertation : on parle beaucoup du dialogue social mais la mise en pratique sera encore longue !!

- La Direction des Affaires Financières reconnaît que le gel républicain met les postes et établissements culturels en grande difficulté. Il n'est pas question de toucher aux salaires mais en terme de coopération, de missions, si la situation se débloque dans un mois, ce sera déjà trop tard et certaines opérations seront finalement annulées. Pour le moment, le MAE est dans l'attente du résultat de l'audit Raffarin.



- D'autre part, la réforme concernant la rémunération pendant une période de congé de maladie est toujours à l'étude auprès du Ministère du Budget mais il semblerait qu'elle puisse aboutir favorablement (cf. Compte-rendu du second CTPM de mars - Lettre du syndicat d'avril).
- Un autre dossier est en négociation avec le Ministère des Finances à propos du gel de l'indice des agents pendant la durée de leur contrat (mesure restrictive prise en 1996). Le Ministère des Finances a demandé qu'une étude d'impact soit menée. Cela concerne de nombreux agents : assistants techniques, personnels de l'AEFE....



Visitez le site web du syndicat

[www.cfdt-mae.org](http://www.cfdt-mae.org)

# AGENTS CONTRACTUELS

## RECRUTES SUR PLACE

Comme indiqué dans le compte-rendu de la réunion de concertation du 11 juin 2002, la CFDT-MAE se préoccupe de la situation des agents contractuels recrutés sur place.

92 agents sont concernés à l'étranger, dont 81 agents de catégorie C. Quelques collègues en poste en Amérique du Nord ont sollicité le syndicat ce qui "nous a mis la puce à l'oreille".

### De quoi s'agit-il ?

Un certain nombre d'agents contractuels, recrutés sur des contrats "Paris" (de longue date), sont, depuis 1993, employés en application du décret n° 69-697 du 18 juin 1969 mais "recrutés dans le pays d'affectation".

L'indemnité de résidence de ces agents est ramenée à 15 % du taux plein en vigueur dans le poste et une indemnité différentielle est versée correspondant à la différence entre le nouveau montant de l'indemnité de résidence à taux réduit et l'indemnité de résidence perçue au 31/12/92.

Dans un certain nombre de pays et notamment en Amérique du Nord, le revenu des agents contractuels recrutés sur place stagne depuis plusieurs années, tout réajustement de l'indemnité de résidence se soldant par une baisse de l'indemnité différentielle !

La perte au change a été très importante pour ces collègues, leur salaire en francs restant identique alors que le taux de chancellerie passait de 3,68 en janvier 1999 à 5,10 en septembre 2000. Cette perte a ainsi pu être évaluée à presque 100 dollars par mois pendant cette période !

Autre sujet tout autant inquiétant : la protection sociale de ces collègues contractuels recrutés sur place. Le type de contrat dont ces agents bénéficient ne prévoit pas l'**affiliation obligatoire** à un régime d'assurance sociale (local ou français).

La CFDT-MAE a déjà eu à soumettre à l'Association Des Oeuvres Sociales le dossier d'une collègue devant faire face, à quelques mois de son 65<sup>ème</sup> anniversaire, à la périlleuse question d'un rachat de ses cotisations de retraite auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Comment espérer percevoir une retraite décente quand aucune cotisation vieillesse n'a été versée pendant plus de 25 ans ? Quant à la retraite complémentaire (IRCANTEC) à laquelle tout agent contractuel **doit** cotiser, comment y songer, quand l'affiliation au régime de base n'a même pas été effectuée ?

A la suite de nos diverses interventions sur ce sujet, l'Administration a reconnu que cette situation ne pouvait pas durer, que les agents contractuels recrutés sur place ne devaient plus être laissés pour compte.

Pour la CFDT-MAE, deux chantiers majeurs doivent être ouverts : **la situation salariale et la protection sociale** (assurance maladie, retraite de base, retraite complémentaire).

Nous lançons donc un appel auprès des agents contractuels concernés, des syndiqués, des lecteurs de la Lettre du Syndicat, afin que les collègues qui se trouvent dans cette situation se manifestent sans tarder.

Une action collective devrait permettre une meilleure prise en compte de ces revendications et déboucher sur l'obtention des crédits supplémentaires qui seront nécessaires.

**Alors, à vos plumes :  
écrivez-nous sans tarder !**

# BREVES...BREVES...BREVES...BREVES...

## Commission Consultative Paritaire des Contractuels

C'est le 17 mai dernier qu'a eu lieu l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'administration centrale. Après des difficultés de dernière heure pour inscrire en qualité d'électeurs plus d'une trentaine d'agents en poste, régis par un contrat d'administration centrale mais exerçant à l'étranger grâce à un avenant à ce contrat, ce scrutin a permis à la CFDT/MAE de remporter un franc succès.

Malgré une faible participation (48,99 % de votants), la CFDT-MAE obtient 5 sièges dans cette commission. Ses représentants sont présents dans les grades suivants : chargés de mission de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 1<sup>ère</sup> catégorie ainsi que chargés de mission hors catégorie.

L'activité menée de longue date en faveur des agents contractuels se trouve ainsi renforcée. Cela ne doit pas nous faire oublier, bien au contraire, que de nouveaux chantiers doivent être ouverts en faveur des agents contractuels à l'étranger régis par un contrat de 1967 ou de 1969 !

## Comité Consultatif Spécial relatif au fonctionnement du Service Intérieur

Ce Comité Consultatif Spécial est trop peu connu et pourtant il concerne près de 200 agents, pratiquement tous en activité à l'administration centrale : 111 agents sont répartis sur les différents sites et assurent le service intérieur en lui-même ainsi que le traitement et la diffusion du courrier. Ce comité est également chargé des conducteurs automobiles (60 agents à l'administration centrale, 8 en poste à l'étranger et 2 dans des organismes internationaux).

La toute dernière réunion de ce comité a permis de faire le point de l'inspection réalisée au service du garage, de l'organisation de l'ARTT dans les bureaux du courrier, des questions de sécurité à Nantes à la suite d'alertes à la poudre de charbon et de l'organisation du nouveau site situé à Paris au 30, rue La Pérouse.

Le syndicat CFDT-MAE se tient à la disposition de tous les agents concernés par ce Comité Consultatif Spécial afin de mieux faire connaître leurs demandes : n'hésitez pas à prendre contact !

## Un bonjour de Caracas !

Depuis plus d'un an, la section CFDT de Caracas mène une activité "non-stop" !

Après un questionnaire ARTT diffusé à l'ensemble des agents en juin 2001 qui a ainsi permis à chacun de s'exprimer sur la mise en oeuvre de cette réforme, elle a obtenu des avancées bien réelles qui améliorent la vie de tous : obtention de places de parking supplémentaires car le stationnement est un réel problème à Caracas et mise en place de trois jours RTT pour les agents de recrutement local !

En Septembre, c'est l'ensemble du personnel qui s'est mobilisé afin qu'un collègue chauffeur, financièrement sanctionné suite à un vol de téléphone portable de service, ne se trouve pas pénalisé. La solidarité de tous a été immédiate.

Enfin, le mode de paiement des salaires des recrutés locaux qui posait réellement problème à l'automne (projet de passage à la monnaie locale, le Bolivar, qui risquait de pénaliser largement les agents) a soulevé de grandes inquiétudes et la section CFDT est intervenue afin que la situation salariale des personnels ne soit pas soumise aux fluctuations de la monnaie locale.

L'année 2001/2002 se termine par la rédaction du règlement intérieur, une réflexion sur l'amélioration des conditions de travail et les questions d'hygiène et de sécurité ! Un salut amical à l'ensemble de nos collègues au Venezuela et "bon vent" pour 2002/2003 !

# LOI SAPIN : INFORMATIONS PRATIQUES

650 agents contractuels au MAE sont concernés par cette loi de résorption de l'emploi précaire. La DRH a expédié en avril 150 courriers aux agents bénéficiaires potentiels de ce dispositif. Une lettre d'information a ensuite été adressée à l'ensemble des contractuels afin que l'information circule au mieux et une fiche est disponible sur Intranet.

## Calendrier des concours réservés (2002 et prévisions 2003)

⇒ *Les chargés d'études documentaires* : il s'agit d'un corps interministériel ; le concours réservé sera organisé par le ministère de l'équipement. Au Ministère des Affaires Etrangères, quatre agents sont concernés.

⇒ *Les secrétaires des Affaires Etrangères (cat. A)* :

. un premier concours réservé concernera le cadre d'orient ; les épreuves auront lieu du 25 au 29 novembre 2002 et l'ouverture des inscriptions commencera le 25 juillet 2002.

. pour le cadre général, le premier concours réservé est prévu au printemps 2003.

⇒ *Les attachés des systèmes d'information et de communication (cat. A)* : un concours sera très probablement organisé dans les premiers mois de l'année 2003.

⇒ *Les secrétaires de chancellerie (cat. B)*

Le concours réservé est fixé au 8 octobre 2003 ; l'épreuve orale d'entretien avec le jury se déroulera en décembre 2003

⇒ *Les secrétaires des systèmes d'information et de communication (cat. B)*

Le concours réservé aura lieu les 10 et 11 octobre 2002. La date limite d'inscription est fixée au 12 septembre 2002.

⇒ *Les adjoints administratifs d'administration centrale (cat. C)*

La date des épreuves est fixée au 3 octobre 2002 ; les inscriptions sont ouvertes depuis le 15 juin 2002 et la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 2 septembre 2002.

Après l'épreuve écrite du 3 octobre, une épreuve orale d'entretien avec le jury se tiendra en décembre.

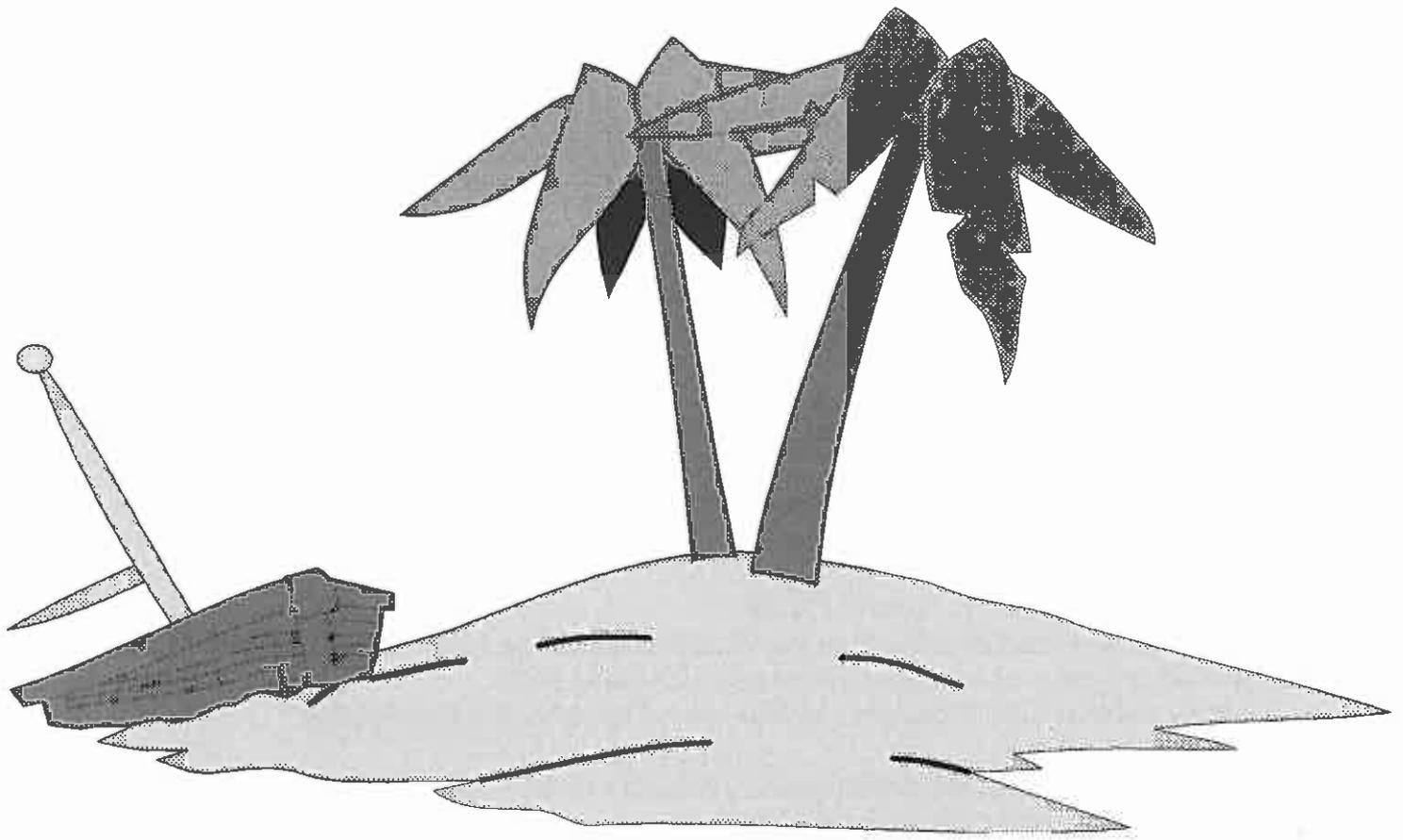
⇒ *Les adjoints administratifs de chancellerie (cat. C)*

La date des épreuves est fixée au 21 mars 2003 et les inscriptions se dérouleront entre le 16 décembre 2002 et le 21 février 2003. L'épreuve orale d'entretien avec le jury aura lieu en juin 2003.

## TITULARISATION SANS CONCOURS

Pour les agents administratifs et les agents des services techniques, la titularisation sera effectuée sur liste d'aptitude (recrutement sans concours). Ces listes seront établies lors des commissions administratives paritaires du second semestre 2002 et au premier semestre 2003 : les permanences CFDT Nantes et Paris pourront vous communiquer dès septembre les dates retenues pour les CAP du 2ème semestre 2002.

**Point important** : les agents de catégorie C vont pouvoir, jusqu'au début 2006, opter chaque année pour une titularisation sur liste d'aptitude ou par concours. Cependant, la titularisation dans les corps d'agents administratifs ou d'agents des services techniques, sans concours, ne donnera pas la possibilité d'accéder à un corps d'adjoints (centrale ou de chancellerie) par la voie d'un concours réservé en application de la loi Sapin. Il convient donc de bien analyser la situation avant de choisir une option de titularisation qui engagera ensuite l'avenir de chacun.



# TOUTE L'ÉQUIPE DE LA CFDT-MAE VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES

Si vous êtes amenés à changer d'affectation durant la période estivale, n'oubliez pas de nous communiquer vos nouvelles coordonnées en utilisant le coupon ci-joint. Adressez-le à l'une de nos permanences à Paris ou à Nantes.

✍ \_\_\_\_\_

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : .....

POSTE / SERVICE ACTUEL : .....

NOUVELLE AFFECTATION : .....